

# ACTION 45 ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE DEPLACEMENTS URBAIN

## Type d'action

- > Action sous compétences Bourges Plus
- > Action partenariale
- > Action pédagogique

## Financements envisagés

- > AggloBus (budget étude)
- > Contrat Régional d'Agglomération

## CONTEXTE LOCAL

Bourges Plus, à travers sa compétence dédiée à l'aménagement de l'espace communautaire, a délégué l'organisation des transports urbains à AggloBus. Ce syndicat mixte regroupe les 14 communes de l'Agglomération, auxquelles s'ajoutent les communes de Saint-Florent Sur Cher, Fussy et Pigny. L'ensemble de ces 17 communes constitue le Périmètre des Transports Urbains (PTU) dans lequel AggloBus a la charge de l'organisation et de la mise en œuvre des transports collectifs urbains.

L'objectif principal d'un Plan de Déplacements Urbain (PDU) est de faciliter les déplacements de toutes les personnes habitants et travaillant sur l'aire du PTU tout en préservant l'environnement et la santé de chacun.

Concrètement, il s'agit de chercher à faire diminuer le trafic automobile et donc, pour cela, de rendre les autres modes de déplacements et de transports plus attractifs et plus accessibles. Ces modes de déplacements, dits alternatifs, sont les transports collectifs (bus, train, car), le vélo, la marche à pied, mais aussi les nouvelles formes d'utilisation de la voiture (covoiturage, autopartage).

## Résultat attendu

- > Augmenter la part d'utilisation des modes de déplacements alternatifs (marche, transports collectifs, vélo) de 33% (en 2010) à 38% en 2020 et à 50% en 2050 ;
- > Mettre en œuvre, pour Bourges Plus, les actions relevant de ses compétences (aménagement des voiries et des parcs d'activités d'intérêt communautaire...).

## DESCRIPTIF

- Phase 1 - Diagnostic
- Phase 2 - Choix des orientations
- Phase 3 - Elaboration du programme d'actions
- Phase 4 - Approbation du PDU
- Phase 5 - Mise en œuvre

## PILOTE

- AggloBus ;
- Elu référent : S. LEPELTIER, R. NARBOUX ; service ressource de Bourges Plus = Service du Développement Territorial.

## PARTENAIRES

Les 17 communes, Bourges Plus, Conseil Régional du Centre, Conseil Général du Cher, DDT du Cher, les Chambres Consulaires, Pays de Bourges, DREAL du Centre, Associations représentant les personnes à mobilités réduites, les usagers, les professions concernées, SNCF, l'ADEME, Lig'Air.

## Calendrier prévisionnel

<b>2009-2010</b> - Diagnostic	<b>2011-2012</b> - Choix des orientations ; - Elaboration du programme d'actions.	<b>2012-2022</b> - Approbation (2012) ; - Mise en œuvre prévue sur 10 ans
<b>2009-2022</b> - Communication, sensibilisation		

### BUDGET PRÉVISIONNEL

- **Coût de l'étude pour l'élaboration du PDU** = 170 000 € TTC (hors communication) ;
- **Coût de la mise en œuvre** : à déterminer lors de l'élaboration du programme d'actions. Il peut être déjà fait mention d'une étude préalable à l'installation d'un transport en commun en site propre (TCSP). Le coût prévisionnel de telles études est estimé à 500 000 € (dont 30% finançables dans le Contrat Régional d'Agglomération).

<b>Finalités du cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable concernées par l'action</b>	
✓	La lutte contre le changement climatique
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
✓	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
✓	L'épanouissement de tous les êtres humains
	Une dynamique de développement suivant des modes de productions et de consommations responsables



*Pour aller plus loin...  
dans la déclinaison du PDU*

Pour favoriser la mise en œuvre du programme d'actions, Bourges Plus accompagnera techniquement AggloBus dans la conduite d'études telles que la mise en place d'un transport en commun en site propre ou bien encore les communes dans la mise en place d'actions selon des modalités qui restent à définir.